

# Mettre cartes sur table et parler de son territoire de l'eau : un (en)jeu pour les acteurs ?

Fabienne Barataud, Aude Arrighi and Amandine Durpoix

Volume 15, Number 3, 2015

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1035877ar>

[See table of contents](#)

## Publisher(s)

Université du Québec à Montréal  
Éditions en environnement VertigO

## ISSN

1492-8442 (digital)

[Explore this journal](#)

## Cite this article

Barataud, F., Arrighi, A. & Durpoix, A. (2015). Mettre cartes sur table et parler de son territoire de l'eau : un (en)jeu pour les acteurs ? *VertigO*, 15(3).

## Article abstract

The collective construction of solutions in territories challenged by water supply problems often runs up against the difficulty local stakeholders have in sharing different views about the same subject. So a new tool has been designed which expresses key points concerning water resources in their territory as perceived by each stakeholder. This tool is composed of cards displaying pictograms that illustrate multiple themes associated with the question of water quality. It was tested using individual interviews in five catchment areas. This trial was carried out to ensure that the tool is complete and that it enables stakeholders to structure their responses by revealing, to their own satisfaction, those elements that they judge to be explanatory of their territory. It was then verified that, although they are restricted by the same regulatory framework, these territories are far from being identical in their structural and explanatory elements, and that the different stakeholders' visions for the same territory do not tie in with each other, but are linked to their own objectives. Making these differences of visions explicit for the local actors is important for the construction of effective and acceptable local solutions. The originality and main interest of this new tool resides in the plasticity (the same visual 'absorbs' a variety of statements) and neutrality of the cards, which distances the remarks from positions and, on the contrary, encourages the expression of needs or an analysis of the situation.



**Fabienne Barataud , Aude Arrighi et Amandine Durpoix**

# **Mettre cartes sur table et parler de son territoire de l'eau : un (en)jeu pour les acteurs ?**

## **Introduction**

- 1 La dégradation avérée de nombre de masses d'eaux place la préservation ou la restauration de la qualité de l'eau comme un enjeu majeur de protection de l'environnement (European Commission, 2002, 2010 ; IFEN, 2004 ; Cour des Comptes, 2010). Il est par ailleurs largement reconnu que les activités agricoles ont des effets nuisibles sur les écosystèmes et en particulier sur ces ressources en eau (Parris, 2011). Face à ce double constat, l'intervention publique tente de construire un modèle de gestion de l'eau (Brun, 2011 ; Bouleau et Richard, 2008), mais sans réellement obtenir les effets escomptés sur sa qualité, le contrôle des pollutions diffuses d'origine agricole étant considéré comme un échec par de nombreux acteurs (Garin et Barraqué 2012).
- 2 Localement, la protection des captages d'eau est rendue difficile pour plusieurs catégories de raisons parmi lesquelles nous en retiendrons trois principales : (i) les mécanismes de transferts, de latence, d'impacts sont des mécanismes complexes caractérisés par de fortes incertitudes qui appellent des stratégies de gestion variées (Raadgever et al., 2011) et dont l'appréhension nécessite donc de mobiliser différents types de savoirs (Raymond et al., 2010 ; Schlanger, 2009), (ii) la mise en protection de l'eau demanderait de modifier les pratiques et les systèmes agricoles avec les implications que cela sous-tend en termes de changements de métiers, mais aussi de coordination entre différentes politiques publiques, en particulier entre les politiques agricoles et les politiques de l'eau (Levain, 2014) (iii) les aires d'alimentation de captages (AAC), sont des territoires définis initialement sur des bases hydrogéologiques (équivalent du bassin versant hydrographique, c'est la portion d'espace sur laquelle les eaux pluviales alimentent le point de captage), en fonction desquelles les différents acteurs concernés sont supposés s'organiser et mettre en œuvre des solutions pertinentes. Y élaborer des solutions requiert donc des formes de coopération entre agriculteurs, gestionnaires et autorités publiques (Barraqué et Viavattene 2009). Pour cela, une progressive territorialisation de la politique de l'eau en France a renvoyé au plan local la définition de la problématique et du périmètre, le règlement et le financement de la gestion, ainsi que l'élaboration de solutions *via* des plans d'action négociés localement entre les différents usagers. Les aires d'alimentation de captages peuvent alors être considérées comme des territoires de projet. Notion très présente dans la communauté française de la géographie, un territoire de projet désigne une portion de l'espace où un système d'acteurs en réseau va porter un projet collectif. En tant que territoire construit, c'est un espace de gestion qui se distingue des territoires politico-administratifs aux limites fixes et aux compétences définies par la législation (Berriet-Sollic et Trouvé, 2013 ; Lajarge, 2000 ; Lajarge et Roux, 2000). Les différents territoires que sont les périmètres hydrographiques, les territoires de gestion ou de gouvernance, les territoires administratifs (Davidson et De Loë, 2014) correspondent à une répartition des tâches et des compétences entre plusieurs instances (communes ou intercommunalités, syndicats d'eau, Agences Régionales de Santé, Agences de l'Eau, Conseils Départementaux, Directions Départementales des Territoires). Chacune d'elle porte un regard spécifique sur ce qu'est l'eau et ce qui peut faire problème (approches sanitaires considérant l'eau distribuée avec une focalisation sur des périmètres rapprochés et des pollutions ponctuelles *vs* approches environnementalistes de l'eau comme composante et marqueur d'un milieu). Le développement des intercommunalités et la généralisation des approches trans-sectorielles posent alors de sérieuses difficultés dans la mesure où la répartition de l'information entre les différents acteurs est loin d'être partagée de manière homogène et comprise dans les mêmes termes (Salles et Zelem [dir], 1997). Le territoire de gestion de l'eau, vu comme une

construction sociale, devient alors un enjeu accentuant les interférences et les conflits entre les projets et les acteurs qui les portent (Ghiotti, 2007) et l'identification des solutions repose sur une négociation de plus en plus complexe où plusieurs groupes d'intervenants (experts d'État, élus locaux, administrateurs territoriaux, intérêts privés, etc.) disposent d'une part de légitimité (Négrier, 2001).

- 3 Parallèlement à ce renvoi au local de la construction de solutions il existe une forme d'injonction à des approches intégrées (Burton, 2011) et à des démarches incluant des formes de participation des différentes parties prenantes. Les réglementations ont ainsi évolué ces dernières années et elles préconisent aujourd'hui sous différents vocables, tels que l'investissement des acteurs locaux et l'approche partenariale, la participation active, la concertation, la gestion intégrée, l'action concertée, ou la gouvernance locale (European Union's rural development policy EAFRD, Council Regulation (EC) No 1698/2005 du 20 septembre 2005, Communauté européenne, 2000 ; loi n° 2009-967 du 3 août 2009 dite loi Grenelle), un ensemble de démarches basées sur la mobilisation à des degrés et avec des objectifs divers d'un ensemble d'acteurs concernés à différents titres par la problématique (Reed, 2008).
- 4 Cette évolution de la réglementation contient implicitement l'idée qu'une forme d'innovation technique et sociale est nécessaire pour résoudre enfin le problème environnemental de qualité d'eau et que ce type de démarches dites participatives pourrait constituer une de ces innovations et être ainsi une voie pour parvenir aux résultats escomptés. De nombreux travaux scientifiques examinent les différentes formes de participation (recensement et typologies effectuées par Reed, 2008 ; Tress et al., 2005 ; Pretty et al., 1995) et soulignent leurs vertus (Prager et Freese, 2009). Mais ils questionnent aussi la définition, la légitimité et les méthodes d'identification des acteurs dits locaux (Reed et al., 2009). Il a été montré par ailleurs que, pour aboutir aux objectifs qu'elles se fixent initialement, ces démarches doivent favoriser l'intégration de différents types de savoirs (Raymond et al., 2010) et que les apprentissages dans et par des groupes sociaux jouent un rôle fondamental sur les capacités d'adaptation face à des problèmes jugés complexes (Lebel et al., 2010). Il a été également prouvé que des relations fortes existent entre la formulation d'un problème (i.e. les moyens que l'on se donne de l'élaborer) et les solutions construites (Hommes et al., 2009). Enfin, la capacité de prise en compte des contraintes propres au monde agricole dépend de la qualité des interactions entre les acteurs pendant la durée d'élaboration du projet (Loudiyi et al., 2011). Si le dialogue et la confrontation des points de vue sur les territoires apparaissent alors comme nécessaires pour produire des changements dans la manière de percevoir le problème et dans les pratiques et aboutir *in fine* à des solutions localement, il reste à fournir les outils méthodologiques pour accompagner ces démarches (Voinov et Bousquet, 2010), car la question se pose pour les gestionnaires de savoir comment mettre en œuvre de telles démarches.
- 5 Pour notre part, nous faisons deux hypothèses : (i) L'évocation d'un enjeu territorial tel que celui de la gestion de l'eau mobilise chez les acteurs des objets géographiques porteurs de sens variés (Loudiyi, 2008) en relation avec leur histoire propre, leur statut, les objectifs et les contraintes liées à leur activité professionnelle. Nous supposons donc que, la gestion de la qualité de l'eau relevant d'un bien commun territorial (Lascoumes et Le Bourhis, 1998), il existe des intérêts locaux multiples, convergents ou contradictoires, qu'il existe une hétérogénéité des parties et de leurs points de vue et qu'il existe des objectifs particuliers selon les groupes d'appartenance des acteurs (Prager et Freese, 2009). (ii) De meilleures solutions peuvent être générées en se plaçant dans le champ d'un apprentissage social entendu comme processus d'évolution des représentations à travers lesquelles des groupes multi-acteurs intègrent, relient ou alternent entre différents cadres (Craps, 2003).
- 6 Nous interrogeons alors les moyens que l'on se donne de favoriser un tel apprentissage en contribuant à l'explicitation des points de vue des différents acteurs. Notre réflexion ne prétend pas à embraser l'intégralité d'un processus de construction collective de solution, mais se situe à l'une des étapes d'un tel processus : celle de l'énonciation et de la confrontation des différentes représentations, perceptions du territoire et de ses enjeux par les acteurs locaux concernés. Partant de cette volonté, nous avons conçu et testé un nouvel outil devant favoriser

l'expression des points de vue des acteurs sur des « territoires à enjeu eau » de type Aires d'Alimentation de Captage (AAC). Cet outil peut être considéré comme un outil d'information et de communication (IC-tool – Maurel et al., 2007) dans le sens où il vise à favoriser dans un premier temps l'explicitation des représentations des acteurs, et à les rendre intelligibles pour les autres ultérieurement. Il a en effet pour objectif d'établir un diagnostic des perceptions des acteurs locaux sur la question de l'eau dans leur territoire en renouvelant le moyen d'accéder à ces perceptions lors d'entretiens individuels. Ces entretiens sont basés sur le choix (et la justification de ce choix) d'un nombre limité de cartes (parmi tout un ensemble de cartes) ; ces cartes, qui ne sont pas des cartes géographiques, mais de format cartes à jouer, portent des pictogrammes en lien avec l'enjeu eau. Nous nous proposons dans cet article de rendre compte des principes ayant guidé la construction de l'outil et de sa portée en tant qu'objet intermédiaire (Vinck et Jeantet, 1995).

- 7 Notre première partie présente l'outil lui-même, les règles ayant présidé à sa construction, ainsi que le dispositif mis en place pour le tester. Les résultats issus de son utilisation sur ces différents territoires tests avec les acteurs clés des démarches de protection de la ressource en eau sont présentés et interprétés dans une seconde partie : il s'agit alors d'évaluer l'outil lui-même au travers de quatre critères (efficacité, efficience, pré-requis et compétences, niveau de satisfaction des utilisateurs) en s'appuyant à la fois sur l'analyse des choix de cartes des enquêtés mais aussi des discours portés par les enquêtés lors des entretiens. La dernière partie met en discussion les potentialités de l'outil et ouvre sur ses perspectives d'utilisation plus larges dans l'accompagnement de démarches collectives d'acteurs sur des territoires à enjeu eau.

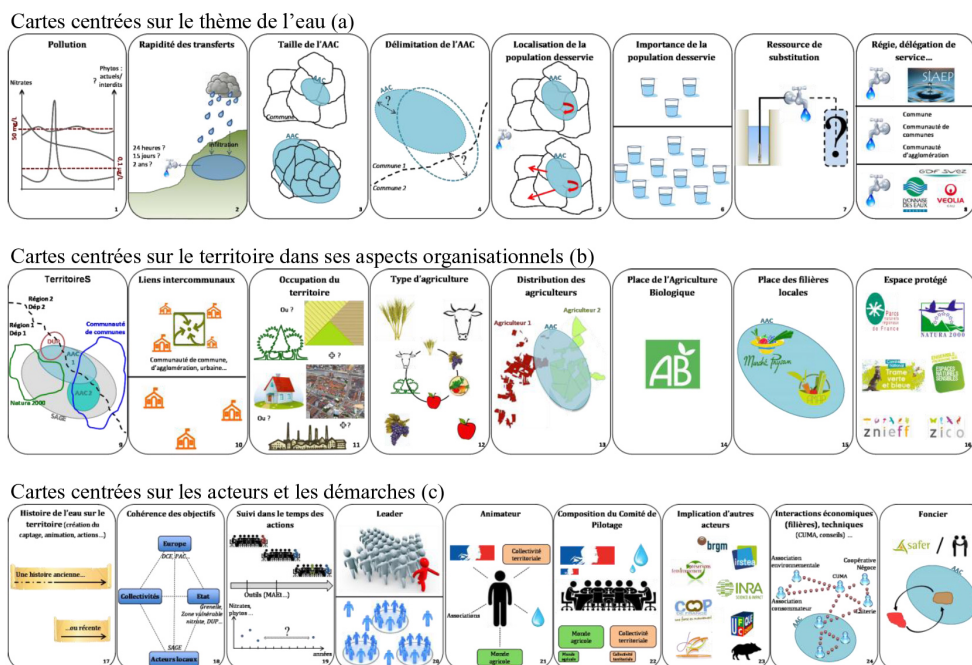
## Méthode

### Présentation de l'outil cartes

- 8 L'outil se présente sous la forme d'un ensemble d'une vingtaine de cartes de format cartes à jouer. C'est un outil qui tente de reproduire une certaine forme de réalité (Boutinot et al., 2008) avec une approche privilégiant des éléments visuels (Petheram et Campbell, 2010). Sur chacune des cartes figurent un intitulé et des pictogrammes qui illustrent une thématique (pollution, population desservie, cadres réglementaires, occupation du sol...). Les champs couverts par le jeu ont été construits sur la base de l'expertise acquise lors d'une vaste enquête nationale sur les AAC dites Grenelle<sup>1</sup> et affinés par des échanges avec différents acteurs de la gestion de l'eau. Le travail d'enquête avait alors conduit à la constitution d'une base de données (Durpoix et Barataud, 2012) et à la reconnaissance de critères multiples pour caractériser ces territoires (Barataud et al., 2014 ; Barataud et al., 2013). Ces critères relèvent à la fois des caractéristiques du milieu, mais également des types d'activités qui s'y déroulent ainsi que de formes organisationnelles inscrites dans une dynamique temporelle.

- 9 Les vingt-cinq cartes créées peuvent ainsi être réparties en trois grandes catégories :

- Les cartes 1 à 8 (figure 1a) sont centrées sur l'eau : qualification de la pollution, du milieu biophysique, des modes de transferts, de l'importance et de la localisation des ressources en eau, des consommateurs, du gestionnaire.
- Les cartes 9 à 16 (figure 1b) sont centrées sur le territoire : l'occupation du sol, les formes d'agriculture, l'organisation des activités agricoles, économiques, les structurations administratives locales, d'éventuels autres enjeux environnementaux propres à ce territoire.
- Les cartes 17 à 25 (figure 1c) sont centrées sur les acteurs et les démarches : les types d'actions, les formes d'organisations, le portage des projets, leur inscription dans le temps et dans l'espace.

**Figure 1. Cartes conçues pour support à la description d'un territoire avec des acteurs.**

## Dispositif mis en place pour tester cet outil

### Déroulement des enquêtes

- 10 Les cartes sont présentées en un bloc à l'enquête (figure 2) à qui on demande d'en retenir certaines. Elles sont offertes au choix de l'enquêté dans l'ordre de leur numérotation et selon les trois groupements évoqués précédemment même s'il est bien spécifié lors de la passation de consigne que rien n'impose de devoir répartir les tirages (choix de cartes) dans chacun de ces regroupements et que ces groupements ne sont pas même explicitement mis en évidence ni nommés. Cependant, ils existent bel et bien sous les yeux de l'enquêté. Celui-ci, après un temps imposé d'observation des cartes, doit « *faire successivement deux séries de trois choix parmi l'ensemble des cartes en justifiant chacun des tirages de manière à dresser un portrait de [son] territoire de l'eau*,<sup>2</sup> à en extraire les points les plus explicatifs de la situation à [ses] yeux ».

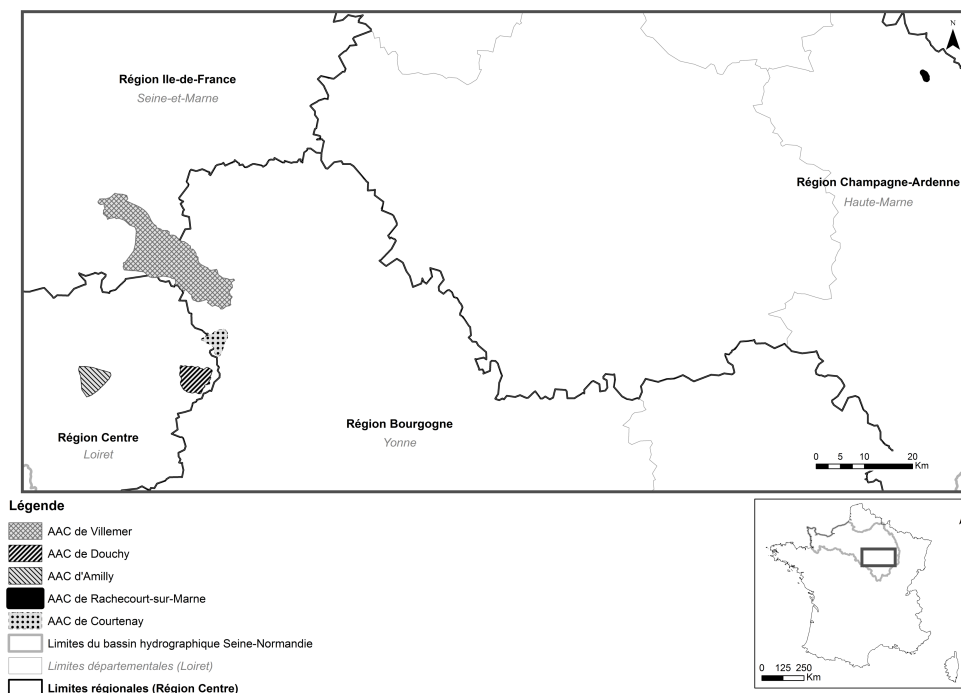
**Figure 2. Cartes présentées en un bloc à l'enquêté.**

- 11 Les choix faits (n° de cartes) sont consignés dans leur ordre d'apparition, mais surtout le discours explicatif porté sur chaque carte est enregistré de manière à pouvoir ultérieurement être analysé (voir ci-après la section méthode d'analyse).

### Sites d'étude

- 12 L'outil a été testé sur cinq territoires Aires d'Alimentation de Captage du bassin Seine-Normandie (figure 3).

**Figure 3. Localisation des AAC tests avec les territoires administratifs recoupés.**



- 13 Ces AAC ont toutes cinq été désignées comme « prioritaires » au titre du Grenelle de l'environnement. Elles relèvent donc d'un cadre procédural commun. Ce cadre repose sur un phasage de la démarche dans des délais imposés et sur une répartition stricte des rôles entre différents acteurs au sein d'un comité de pilotage constitué pour l'occasion et qui dans sa composition relève de ce que Alban et Lewis (2005) qualifient de « *cellule de concertation type* ». La démarche dite Grenelle comprend successivement la délimitation d'un territoire d'action sur la base de critères hydrologiques, un diagnostic des pressions, puis l'élaboration d'un plan d'action. L'ensemble de la procédure est contrôlé par les services de l'État au niveau départemental (dont les représentants sont présents en comité de pilotage) et validé par le préfet de région. Les AAC Grenelle, dans l'esprit du législateur, des services de l'État et des Agences de l'Eau, sont perçues comme des expériences pilotes destinées à tester ou faire la preuve de l'efficacité de nouvelles pratiques, de nouveaux modes d'organisation, avant leur transposition à l'ensemble des territoires à enjeu eau. L'hypothèse qui sous-tend cette position des institutions, à savoir celle de la réplication (i.e. la juxtaposition d'expériences est censée produire une transformation globale), est considérée par certains auteurs comme relevant du mythe (Billé, 2009). Nous retenons quant à nous que ces territoires présentent *a minima* une forte hétérogénéité et nous avons donc voulu tester l'outil sur un échantillon suffisamment diversifié de ces AAC. Dans ces conditions, l'échantillonnage des AAC retenues pour conduire le test de l'outil s'est fait sur la base de résultats (typologie des AAC Grenelle) obtenus dans une étude antérieure (Barataud et al., 2014) dans laquelle à partir d'une grille d'analyse multicritères (comportant plus de cent champs pour prendre en compte à la fois des aspects biophysiques, agronomiques, socio-économiques, administratifs et de gestion), une description en cinq classes a été proposée (construction d'une typologie à partir une Analyse factorielle des correspondances multiples suivie d'une Classification ascendante hiérarchique). Cette classification correspond à un archétype construit sur la base des traits

significatifs les plus marquants se distinguant de la moyenne de l'échantillon global. Sans nier que chaque AAC peut présenter des spécificités ne concordant pas parfaitement avec cette classification, il est apparu néanmoins que les traits significatifs des cinq grands groupes constitués mêlent bien des critères multiples relevant à la fois du milieu, de l'organisation des territoires et des activités s'y déroulant (structures administratives, territoires d'exploitation, filières d'amont et d'aval, réseaux d'échanges techniques). Pour le test de l'outil cartes présenté ici nous avons donc retenu une AAC de chaque groupe. En s'assurant une variété de configurations (décrites par les variables ayant servi à codifier un certain nombre de cas), on construit ainsi de façon méthodique un espace de variation (Chateauraynaud, 2010). Les cinq territoires hydrologiques retenus (tableau 1) couvrent ainsi des superficies allant de 46 ha à 22400 ha, concernent 2 à 24 communes, desservent de 800 personnes à l'ensemble de la population parisienne, sont confrontés à une pollution aux nitrates et/ou aux phytosanitaires, sont gérés par la commune elle-même ou par un syndicat d'eau, possèdent un animateur ou non, sont le siège de contestations plus ou moins importantes, d'une agriculture plus ou moins spécialisée en grandes cultures, ou en élevage.

**Tableau 1. Principales caractéristiques des cinq territoires tests.**

	AAC de Villemer	AAC de Courtenay	AAC de Douchy	AAC d'Amilly	AAC de Rachecourt-sur-Marne
<b>Surface (ha)</b>	22394	3757	2970	2702	46
<b>Territoire administratif recoupé</b>	3 régions/3 départements 24 communes	2 régions/2 départements 4 communes	1 région/1 département 4 communes	1 région/1 département 10 communes	1 région/1 département 1 commune
<b>Maître d'ouvrage</b>	Eau de Paris	Mairie de Courtenay	SIAEP <sup>1</sup> de Douchy-Montcorbon	Communauté d'agglomération de Montargis	Mairie de Rachecourt-sur-Marne
<b>Présence d'un animateur</b>	Non	Oui	Oui	Oui	Non
<b>Régie</b>	Directe	Déléguée	Déléguée	Déléguée	Directe
<b>Etablissement des limites de l'AAC (2013)</b>	Oui	Oui, mais contestées	Oui	Oui	Oui
<b>Etablissement du DTPM<sup>2</sup> (2013)</b>	En cours	En cours	Oui	Oui	Oui
<b>Etablissement du plan d'action (2013)</b>	En cours	En cours	Oui	En cours	Oui
<b>Éléments non habituels et significatifs dans la constitution du CoPil<sup>3</sup></b>	Absence totale d'agriculteurs, ainsi que de certains institutionnels de 2 départements	Présence d'agriculteurs fédérés au sein d'une association, d'une coopérative, d'un négociant, de MACMAE <sup>4</sup> et de Cerfrance <sup>5</sup>	Présence d'agriculteurs, d'une coopérative	Présence d'agriculteurs (en association), d'une coopérative, de la Lyonnaise des Eaux	Présence d'agriculteurs, de la FRAB <sup>6</sup>
<b>Pollution (source : <a href="http://www.adefra.fr">www.adefra.fr</a>)</b>	Nitrates : 44,1mg/l (2013) Somme des pesticides totaux : 0,154µg/l (2013)	Nitrates : 38,6mg/l (2012) Somme des pesticides totaux : 0,168µg/l (2012)	Nitrates : 49,7mg/l (2014) Somme des pesticides totaux : 0,188µg/l (2014)	Nitrates : 71mg/l (2014) * Somme des pesticides totaux : 0,403µg/l (2014) *	Nitrates : 11,9mg/l (2013) Somme des pesticides totaux : <0,5µg/l (2013)
<b>Population desservie</b>	32720 personnes Ile-de-France	4000 personnes 1 commune	1388 personnes 2 communes	32177 personnes 10 communes	815 personnes 1 commune
<b>Part de la SAU<sup>7</sup> dans l'AAC</b>	SAU = 14938 ha (71 % en cultures, 19 % en forêts)	Données non disponibles	SAU = 2197 (83 % en cultures)	SAU = 1097 ha (40 % en cultures, 15 % en urbain)	SAU = 46 ha (100 % en prairies)
<b>Nombre d'exploitants (au moins une parcelle)</b>	238	80	58	72	3
<b>Présence industrielle</b>	Non	Non	Non	Forte	Non

Légende : \* Sur un forage du captage ; <sup>1</sup> Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable ; <sup>2</sup> Diagnostic Territorial Multi Pression ; <sup>3</sup> Hors institutionnels (Agence de l'Eau, Agence Régionale de Santé, Direction Départementale des Territoires, Conseil Général), maître d'ouvrage et chambres d'agriculture qui sont habituellement présents ; <sup>4</sup> Mission d'Accompagnement à la Contractualisation des MAE de l'Yonne ; <sup>5</sup> Réseau de conseil et d'expertise comptable ; <sup>6</sup> Fédération Régionale des Agriculteurs Biologiques ; <sup>7</sup> Surface Agricole Utile.

14 Sur les cinq territoires tests, 57 enquêtes ont été réalisées en utilisant l'outil. Les personnes enquêtées représentent la totalité des acteurs présents dans les comités de pilotage locaux (représentants de Directions Départementales des Territoires DDT, d'Agences Régionales de Santé ARS, de Conseils Généraux CG<sup>3</sup>, d'Agences de l'Eau AE, des techniciens de Chambre d'Agriculture, des élus de collectivités, les maîtres d'ouvrage et les animateurs), mais aussi des agriculteurs, des représentants de coopératives et négociants ou d'associations travaillant au développement de l'agriculture biologique, parfois absents de ces comités, mais qui nous ont été signalés par des acteurs des comités de pilotage comme potentiellement concernés et/ou mobilisables sur la question de l'eau (tableau 2).

**Tableau 2. Répartition des acteurs enquêtés selon quatre groupes (autorités, élus locaux, professionnels, agriculteurs) sur chacun des cinq territoires tests.**

	AAC de Villemer	AAC d'Amilly	AAC de Douchy	AAC de Courtenay	AAC de Rachecourt-sur-Marne	Sous-total (par catégorie d'acteurs)
Autorités <sup>1</sup>	5	4	4	5	4	22
Élus locaux <sup>2</sup>	1	1	2	1	1	6

Professionnels <sup>3</sup>	3	4	3	5	2	17
Agriculteurs	0	1	4	4	3	12
Sous-total (par AAC)	9	10	13	15	10	
Total	57 enquêtes					

Légende : <sup>1</sup>Agence de l'Eau Seine-Normandie, Agence Régionale de Santé, Direction Départementale des Territoires, Conseil Général, <sup>2</sup>Maître d'ouvrage, Communes non maîtres d'ouvrage, <sup>3</sup>Chambre d'Agriculture, Coopérative, Négoce, Fédération Régionale des Agriculteurs Biologiques, Eau de Paris, Animateur, Assistant à maîtrise d'ouvrage.

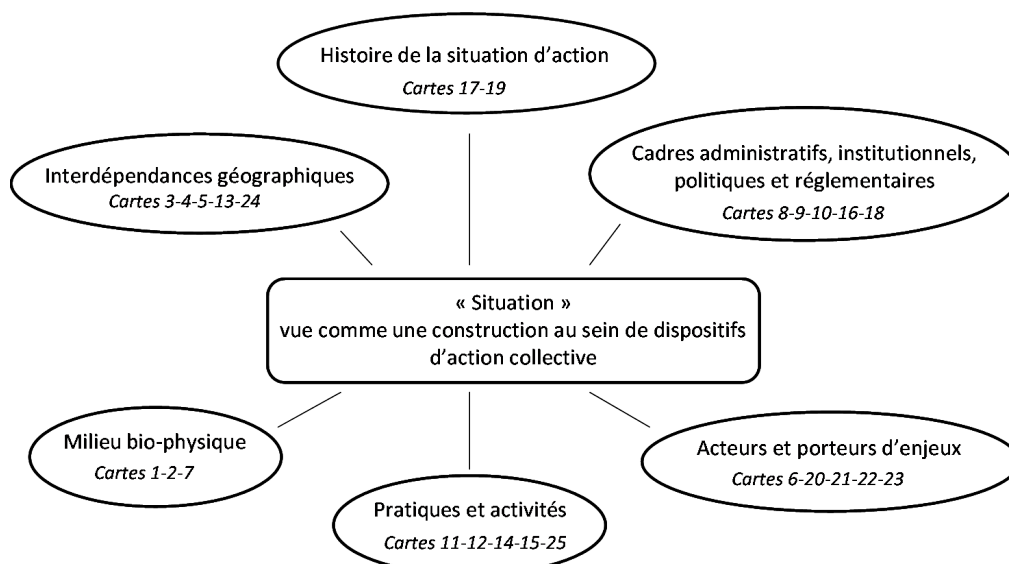
- 15 En ayant ainsi enquêté l'intégralité des personnes présentes dans les cinq comités de pilotage locaux, mais aussi des acteurs clés du monde agricole non nécessairement associés dans ces comités, nous nous sommes assurés de recueillir une diversité de points de vue.

## Méthode d'analyse des résultats et indicateurs choisis pour la validation de l'outil

- 16 Les entretiens sont enregistrés et retranscrits ; lorsque nous utilisons l'outil dans un cadre de recherche, la grille d'analyse de discours doit s'élaborer en fonction des situations et des objets d'étude. Pour un travail plus opérationnel à destination ou en partenariat avec des acteurs locaux nous proposons une grille interprétative des résultats qui soit en mesure de donner de la lisibilité à la situation en confrontant les points de vue. Nous illustrerons (en partie Résultats) cette démarche au travers de l'exemple du traitement de deux cartes. Dans le cadre du travail présenté ici, nous évaluons l'opérationnalité de l'outil selon quatre critères (Maurel et al., 2007). Le premier critère est son efficacité c'est-à-dire la précision et la complétude avec laquelle l'objectif est atteint. Dans notre cas, cet objectif est double : il s'agit de la capacité de l'outil à permettre un discours structuré qui ne soit ni contraint ni induit par l'outil lui-même, mais il s'agit aussi de la capacité de l'outil à traduire à la fois la diversité des situations AAC et la diversité des interprétations du réel en fonction des acteurs. La validation de ce second objectif demande donc d'une part une segmentation des enquêtés en « catégories d'acteurs » et, d'autre part, une catégorisation des thématiques ou des « idées » exprimées par les acteurs autour de leur territoire de l'eau. Ceci est permis par le fait que chaque choix de carte est affecté dans une catégorie, mais que l'on garde également trace et qu'on analyse aussi plus finement ce qui est dit exactement (discours positif ou négatif, arguments utilisés, lexique).
- 17 Plusieurs auteurs proposent de distinguer les acteurs selon leur plus ou moins grande proximité au territoire : Barraqué et al. (2007) proposent ainsi de distinguer deux groupes d'acteurs en se référant aux notions de territoire habité vs territoire géré tandis que Steyaert (2002) parle quant à lui d'acteurs usagers du territoire par opposition aux acteurs institutionnels. D'un autre côté, un rapport guide de l'Union Européenne (Drafting Group, 2002) relatif à la participation du public dans l'application de la Directive Cadre sur l'Eau engage à distinguer trois groupes d'acteurs : autorités et élus, professionnels, agriculteurs. Pour tenir compte des différences de postures entre les élus locaux et les représentants des services d'échelons supérieurs (des départements à l'État), nous retenons quant à nous une segmentation en quatre groupes d'acteurs : les professionnels (chambres d'agriculture, coopératives et négoce, Eau de Paris syndicat d'eaux, organisme bio)/les autorités (Direction Départementale des Territoires DDT, Agence Régionale de Santé ARS, Agence de l'Eau AE, Conseil Général CG)/les élus locaux (qu'ils soient maîtres d'ouvrage ou simples collectivités concernées par le périmètre et/ou l'alimentation en eau de la population)/les agriculteurs (qu'ils soient associés ou non au comité de pilotage).
- 18 Nous proposons de plus l'adaptation d'un cadre proposé par Steyaert (2006) pour analyser la répartition des thématiques émergeant dans les discours des enquêtés lorsqu'ils justifient leur choix de carte et parlent de la « situation » : nous distinguons ainsi (figure 4) les thématiques se référant au milieu biophysique, aux interdépendances géographiques, à l'histoire, aux différents cadres (institutionnel, politique et réglementaire), aux acteurs et porteurs d'enjeux, aux activités.



**Figure 4. Grille d'analyse des situations AAC et positionnement des cartes de l'outil dans six catégories selon cette grille.**



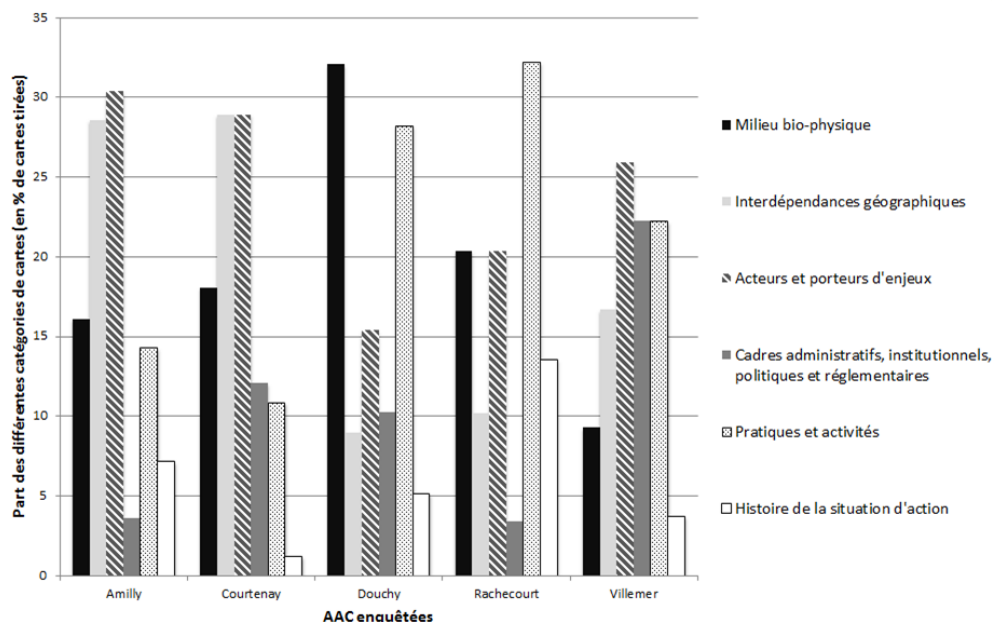
- 19 Le second critère d'évaluation de l'outil est son efficacité (rapport entre les résultats obtenus et l'importance des ressources mobilisées qu'il s'agisse de ressources financières, matérielles ou de l'investissement en temps nécessaire à sa mise en œuvre). Le troisième critère d'évaluation renvoie aux pré-requis et compétences (la quantité de choses devant être apprises avant l'utilisation de l'outil et les savoir-faire et savoir-être nécessaires à cette utilisation). Le dernier critère enfin est le niveau de satisfaction des utilisateurs (ce sont les réactions subjectives des utilisateurs sur l'outil) : ce niveau de satisfaction a systématiquement été interrogé à la fin des entretiens.

## Résultats

### Efficacité de l'outil

- 20 Le premier constat que nous faisons est que toutes les cartes ont été choisies au moins une fois (elles sont donc toutes potentiellement utiles), et qu'il y a eu très peu de recours aux cartes blanches lors des entretiens (4 sur 334 cartes tirées) ce qui prouve la complétude de l'outil.
- 21 Nous cherchons ensuite à évaluer *si et en quelle mesure* l'outil permet de traduire d'une part la diversité des configurations d'AAC et, d'autre part, la diversité des perceptions des acteurs en fonction des catégories auxquelles ils se rattachent. Pour cela nous comparons donc dans un premier temps la répartition des cartes retenues par les enquêtés dans les différentes catégories en fonction des territoires (figure 5). On constate ainsi que les cartes les plus choisies sont celles correspondant à la catégorie milieu biophysique à Douchy quand cette catégorie n'arrive qu'en avant-dernière position à Villemer ; la question des interdépendances apparaît importante à Amilly et Courtenay mais semble bien moindre à Douchy ou Rachecourt-sur-Marne.

**Figure 5. Sur chacune des AAC enquêtée, répartition des cartes tirées selon les six catégories retenues.**

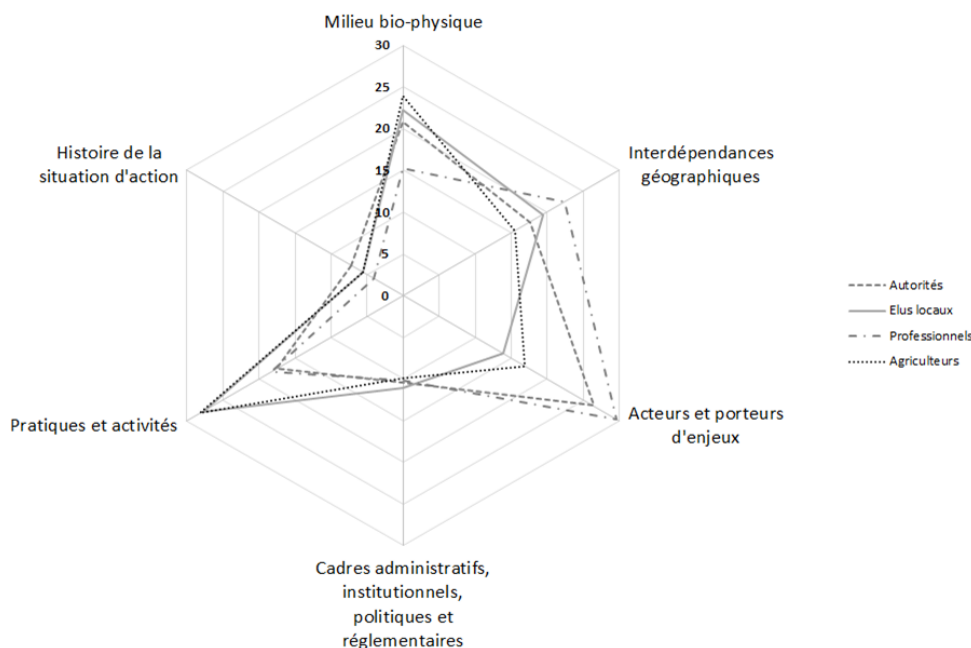


22 Cette diversité des situations s'exprime aussi en termes de dispersion ou au contraire de concentration des points de vue sur un même territoire. Sur chaque territoire étudié on a calculé le nombre de cartes nécessaires pour recueillir un pourcentage donné des avis des acteurs : à Courtenay, les premières cartes les plus tirées représentent rapidement une forte proportion de l'ensemble des tirages (avec seulement quatre cartes on totalise déjà 50 % de l'ensemble des réponses) : ces quatre thématiques sont donc des points majoritairement reconnus par les acteurs comme des questions importantes pour la compréhension du territoire (notons cependant que cette vision resserrée ne signifie pas nécessairement que les acteurs portent le même point de vue sur le problème, mais plutôt qu'ils identifient le même nœud). Mais il faut ensuite plus de cartes (20 cartes) qu'à Rachecourt-sur-Marne (14 cartes) pour que la totalité des points de vue ait été exprimée. La formulation de ce qui fait problème ou de ce qui identifie le territoire est encore plus large à Villemer. Là, 21 cartes sont nécessaires pour exprimer la totalité des points de vue. Pour atteindre 77 % des réponses il faut 12 cartes quand il en suffit de 8 à Rachecourt-sur-Marne. Avec 10 cartes à Rachecourt-sur-Marne on couvre 90 % des thèmes abordés par les acteurs quand il faut 16 cartes à Villemer pour atteindre ce même seuil de 90 % des avis exprimés. La formulation d'une question commune sera donc plus difficile à Villemer où un travail de priorisation des points à traiter et à prendre en compte devrait être mené collectivement.

23 Nous nous attachons dans un second temps à vérifier si les différentes catégories d'acteurs portent des regards différenciés sur leurs territoires (figure 6). Les deux groupes « autorités » et « professionnels », qui pourraient renvoyer peu ou prou aux notions de « territoire géré », d'acteurs plutôt institutionnels, et qui interviennent depuis un « extérieur » à cet espace géographique, n'accordent pas la même importance respective aux deux catégories milieu biophysique et interdépendances géographiques. On peut l'interpréter de la manière suivante : les autorités agissent dans un cadre procédural qui pose la question de la délimitation, des types de transferts, de la vulnérabilité intrinsèque des milieux comme primordiale et préalable à toute action ; de leur côté, les professionnels, dans une relation d'extériorité au territoire un peu moins marquée, ont, de par leur activité et les missions qui leur sont confiées dans ce cadre d'activité professionnelle, à gérer le territoire AAC en lien avec d'autres territoires proches (territoires d'action des coopératives, territoire départemental d'action des chambres). On observe également qu'il est intéressant de distinguer dans l'analyse les élus locaux et les autorités plus « extérieures », car ils ne partagent pas systématiquement une même vision du territoire : en particulier, les questions de constitution du comité de pilotage, de légitimité et de poids respectifs des acteurs dans ce comité, de portage du projet, sont bien moins prégnantes

dans le discours des élus locaux que dans celui des autorités. Les élus locaux rejoignent en revanche (ou en tout cas entendent) les agriculteurs sur des préoccupations liées aux pratiques (les questions posées sont celles des liens entre pratiques et impact sur le milieu, des marges de manœuvre dans la modification des pratiques agricoles...). Les élus locaux apparaissent alors dans une position d'interface entre un respect d'impératif réglementaire, un souci du bien collectif et une compréhension de préoccupations locales de la profession agricole.

**Figure 6. Répartition des tirages de cartes dans les six catégories retenues pour chacun des quatre groupes d'acteurs.**



- 24 Le dernier constat porte sur la « neutralité » souhaitée de l'outil : il doit aider à porter un discours, mais sans l'infléchir pour autant. L'analyse ex-post des discours (qui ont été systématiquement enregistrés) portés sur les cartes et leur traduction en « idées clés » montre qu'une même carte peut effectivement absorber des discours variés voire contradictoires portés par des acteurs distincts (et ce parfois même sur un territoire commun). A titre illustratif nous présentons ci-après un travail d'analyse sur deux des cartes (carte 4- Délimitation de l'AAC et carte 22- Composition du Comité de Pilotage, CoPil) parmi les plus fréquemment choisies par les acteurs que nous avons enquêtés (elles sont choisies respectivement dans 44 et 73 % des enquêtes).
- 25 Sur la carte 4, figurent deux surfaces ovales (symbolisant l'aire de captage) qui se chevauchent tandis que des points d'interrogation viennent souligner l'écart entre ces deux aires. Cette carte a suscité des réactions importantes et variées sur deux des quatre territoires (Amilly et Courtenay).
- 26 Les acteurs ayant retenu cette carte décrivent les nombreux travaux d'hydrologie successifs qui ont été mobilisés pour tenter de fixer les limites des aires de captage. Mais les méthodologies de ces études ne semblent pas toujours avoir été bien explicitées ou du moins comprises : un agriculteur affirme ainsi : « *Moi j'ai toujours réclamé comment ils avaient trouvé ça : on me doit toujours la fameuse formule avec la pente, le type de sol etc. ... J'attends toujours et c'est pour ça que je suis quand même assez remonté* ». Une animatrice interprète également les choix d'une commune en terme d'incompréhension des résultats des études : « *La délimitation a changé : la première délimitation a été complétée avec des traçages. Mais le traçage n'a pas donné de résultats. Pour la commune, ça n'avait pas été bien expliqué donc pour eux, pas de résultats... on exclut la zone* ». (Animatrice).
- 27 Parfois même des résultats auraient été volontairement cachés : « *On a eu des contre expertises sur cette délimitation, faites par le BRGM, à la demande de l'administration, donc qui n'a pas été divulgué par contre, donc ça ça reste secret parce que l'administration n'a pas voulu divulguer pour la simple raison que c'est que la délimitation qu'en faisait le BRGM était plus*

- grande que la nôtre et pas forcément justifiée » (hydrogéologue employé par l'agglomération). « Le rapport [demandé au BRGM par la DDT] est resté confidentiel » (chambre d'agriculture).
- 28 Les études successives ont donc laissé place à de nombreux doutes ; leurs résultats sont contestés « bon nous on est pas hydrogéologues, mais à voir les références qui sont prises, quelquefois ça pose question sur le trait pourquoi il est là, pas là ? Il y a beaucoup d'approximations, de modélisations dont on ne maîtrise pas les paramètres » (chambre d'agriculture) d'autant qu'ils apparaissent comme contradictoires. « Je pense qu'on ferait refaire les études à d'autres bureaux d'étude, on aurait une réponse différente à chaque fois » (chambre d'agriculture). Tout ceci a fortement discrédité la démarche : « quand on arrive à la quatrième délimitation ... vous comprenez le flou au sein d'un CoPil [...] Le monde agricole, devant trois ou quatre délimitations, s'est dit en gros vous êtes en train de nous enfumer sur la délimitation, vous ne savez pas la faire » (Agence de l'Eau) ; « l'erreur qu'il y a eu c'est qu'il y a eu une bataille d'hydrogéologues dans un CoPil et les agriculteurs se sont dit, mais ils se foutent de nous, ils se foutent de nous » (chambre d'agriculture).
- 29 A cela s'ajoute le fait que beaucoup ont déjà un avis sur la manière dont l'eau circule « La nappe de Beauce s'arrête sur la rive gauche du Loing et un agriculteur qui s'y connaît un peu en hydrogéologie trouvait incohérent que le BAC soit à cheval sur deux nappes. Peut-être que la limite de la nappe de Beauce n'est pas exactement là où on dit qu'elle est ... ». (Animatrice). Les résultats des études hydrogéologiques semblent parfois contre-intuitifs « Dans notre zone, ça se jette à la rivière et la rivière n'a pas de concordance... l'eau de la rivière ne va pas à la source donc euh... Je veux bien être dans le périmètre, mais faut pas pousser le bouchon trop loin » (agriculteur) et ils ne concordent pas de plus avec ce que des appellations locales des différents rus suggèrent quant aux connections hydrauliques : « L'histoire, qu'est ce qui se passe, il y a le ru qui est appelé de la grenouille qui passe un peu plus bas qui vient donc euh, qui est alimenté par la commune de piffonds quelque part et qui alimente a priori majoritairement la source de bougis. Mais par contre de l'autre côté il y a un autre ruisseau qui s'appelle le ru de Bougis et a priori il alimenterait très très peu la source de bougis. Voilà l'ambiguïté » (agriculteur)
- 30 Dans ce contexte, la délimitation devient un enjeu de pouvoir : « Avant les agriculteurs laissaient passer les phases délimitation, les phases vulnérabilité... ils étaient moins dans le truc ; ils étaient un peu ronchons, mais ils ne rentraient pas dans le truc. Sauf qu'ils ont compris que c'était pas une science parfaite. Donc du coup ils ont compris la faille et ils disent on peut embêter sur la délimitation » (ARS) . Les rapports « d'experts » (Roqueplo, 1996) sont mobilisés par les différentes parties pour asseoir leurs points de vue. Les résultats de ces études sont des « armes » pour différents acteurs qui veulent retenir l'une des délimitations en rapport avec les objectifs qu'ils se sont fixés : « il y a une association d'agriculteurs qui s'est créée et qui a fait venir invivo, bureau d'étude des coop » (chambre d'agriculture). « Et invivo a des experts en hydrogéologie donc ils ont un petit peu étudié l'étude pour la discuter » (animatrice). En face, « La DDT a demandé un avis du BRGM sur l'étude pour se préparer à la réponse des agriculteurs et dire que le BAC est en réalité trop petit ». Les dissensions entre services sont mobilisés pour s'opposer au projet (« Les DDT étaient d'accord sur la grande AAC. L'ARS non. Les agriculteurs en ont profité pour s'y opposer », DDT) et des rapports de force s'expriment alors au travers de cette question de la délimitation : « L'AESN a finalement réagi en disant « nous payons, il faut respecter le cahier des charges BRGM et si vous ne le respectez pas, vous n'avez pas de sous » et au CoPil suivant c'est la révolution ». (Animatrice).
- 31 Mais au-delà de ces tensions, les propos révèlent également des postures différentes sur la conduite à tenir en situation d'incertitude. Pour l'Agence de l'Eau, il faut prendre le grand périmètre, car « l'eau n'arrive pas, mais c'est pas sûr qu'elle ne va pas arriver un jour » ; pour l'un des maires au contraire il faut réduire l'aire aux zones identifiées par les traceurs, car « on est sûr que l'eau passe par là » et [prendre la grande aire] c'est une hérésie complète ». Un agriculteur rejoint cette position : « Pour un système de précaution maintenant ils ont mis tout le périmètre. Alors nous on est pas d'accord, on se bat pour qu'ils retirent la partie où qu'ils ont rien trouvé »

- 32 La carte 22, intitulée « Composition du comité de pilotage » fait figurer des personnes assises autour d'une table tandis que quatre « mondes » sont suggérés à l'aide de pictogrammes ou de cartouches-étiquettes : l'état, l'eau, le monde agricole, les collectivités territoriales.
- 33 Une des premières difficultés soulignées tient à la constitution même du CoPil car, comme l'indique un maire, « *Nous, la première chose, on a demandé quelle était la législation par rapport aux membres d'un CoPil* » Or il n'existe pas de « loi » justement fixant cette composition qui est une construction locale. S'il est classiquement admis que les différents services de l'état, ainsi que les collectivités territoriales ont leur place dans ces comités, les avis sont plus partagés lorsqu'il s'agit d'inclure éventuellement par exemple les usagers qui ne sont pas reconnus comme légitimes par certains agriculteurs : « *le problème c'est que c'est un arrêté envers l'agriculture. Alors si on fait venir les gens, les associations de consommateurs etc. spécifiquement pour les problèmes agricoles, je ne suis pas d'accord* ». L'équilibre entre les différents mondes est une préoccupation commune, mais la perception que chacun en a est très variable, chaque « camp » ayant tendance à considérer que l'autre est surreprésenté ; ainsi, pour l'agence de l'eau, « *On a un CoPil qui est prédominé par le monde agricole, donc je vous dis on doit être 40 ou 50 au CoPil, ça dépend des CoPils, et sur les 40 que l'on est il y a 35 agriculteurs, allez ... 30 agriculteurs* » quand, dans le même temps, un agriculteur affirme qu'il y a « *beaucoup trop d'administratifs par rapport au secteur agricole* ». Ces comités qui, pour n'oublier personne, voient leur taille augmenter peuvent alors devenir difficilement fonctionnels : « *On se retrouve avec un grand nombre de personnes autour de la table, c'est pas toujours évident. On a un CoPil qui est trop important donc c'est impossible de travailler, de prendre une décision* » (DDT). Même si, là encore, ce point de vue diffère selon les personnes enquêtées : « *On était trop nombreux autour de la table d'après eux, d'après eux hein, et on pouvait pas s'entendre alors que finalement il y avait un agriculteur de chaque commune concernée ce qui était un minimum ... et il y avait deux organismes coopératifs, donc on était pas très nombreux* » (négoce).
- 34 Les modalités d'association du monde agricole sont également motifs à controverses. La toute première difficulté réside dans le simple fait qu'il faut être en mesure d'identifier les agriculteurs potentiellement concernés par l'aire, or de telles listes n'existent pas « spontanément » : « *Tout le monde n'a pas été invité aux réunions parce que la DDT a les infos concernant les agriculteurs de l'AAC avec la déclaration PAC [Politique Agricole Commune], mais pour le secret statistique la DDT ne veut pas donner la liste. Finalement, il a été demandé à la DDT de faire les invitations au CoPil puisqu'elle avait les informations, mais souvent ils se plantent [...] ils avaient considéré comme surface un petit périmètre ce qui fait qu'ils n'avaient pris en compte que la moitié des agriculteurs : les autres étaient fâchés* » (chambre d'agriculture).
- 35 Dans ces conditions le CoPil met souvent longtemps à se stabiliser, il est à géométrie variable : « *Le problème c'est qu'à chaque réunion on remet le CoPil en cause alors du coup c'est rarement les mêmes personnes à chaque CoPil et c'est vrai que pour travailler ça devient assez compliqué [...] J'y suis invité régulièrement, est ce que j'y serai invité la prochaine fois, je ne sais pas, c'est l'incertitude totale* » (agriculteur) ; et sa composition n'est pas toujours connue de tous (« *Et là je sais pas à la date d'aujourd'hui qui est membre du CoPil* », négoce).
- 36 Le monde agricole, dont on a vu qu'il est difficile de définir les contours, est souvent associé tardivement à la démarche : « *Le monde agricole a été intégré tard, même la chambre n'a pas été invitée au premier CoPil* » (chambre d'agriculture). Mais c'est aussi parce qu'il faut parfois faire des choix quant aux personnes à inviter « *les agriculteurs de là-bas à un moment donné voulaient tous participer au CoPil [...] C'est assez difficile de faire comprendre aux agriculteurs qu'ils sont censés avoir des représentants dans le CoPil, mais que tout le monde ne peut assister au CoPil* » (chambre d'agriculture) ce qui revient à définir qui sont les représentants légitimes de ce collectif d'agriculteurs convoqués autour d'un problème et aux intérêts hétérogènes : « *Alors c'est un petit peu difficile parce que c'est vrai que dans les CoPil le monde agricole n'est pas représenté au sens propre, c'est-à-dire qu'ils sont représentés par la chambre d'agriculture ou les élus, mais pas par les associations d'irrigants, de producteurs, ...* » (hydrogéologue de l'agglomération). La chambre d'agriculture qui, aux yeux des services

- de l'état, est bien souvent l'interlocuteur unique et obligé n'est pas reconnue comme légitime par tous les acteurs et si des interlocuteurs représentants légitimes ne sont pas identifiés, les agriculteurs revendiquent le droit de pouvoir assister à tous les CoPil qui risquent alors de se transformer davantage en espace de diffusion d'informations ou de négociations et de polémiques : « *Au sein du CoPil il y a eu des tensions vis à vis du monde agricole qui [...] a plus ou moins fait le reproche de ne pas être suffisamment représenté et qui se sont invités au CoPil sans y être invités. C'est pas ça qui a fait bloquer, mais ça a rajouté de la tension* » (CG).
- 37 Par ailleurs, la présence en CoPil ne garantit pas nécessairement un investissement jugé suffisant : « *il faut se faire représenter dans le comité de pilotage. Au début on était pas forcément représenté ou la chambre d'agriculture ne disait rien* » (agriculteur). Ceci est vrai pour tous les acteurs : être présent en réunion, n'implique pas une participation active. Cela peut être par peur de s'engager : « *Les administrations ont été présentes depuis le début, par contre à mon avis ils ont pas joué leur rôle d'administration comme ils devraient le faire parce qu'ils étaient physiquement présents, mais absents de la discussion, en retrait ; je pense qu'ils connaissaient pas trop le texte de lois* », (hydrogéologue de l'agglomération), ou encore parce que les modalités de conduite de réunion ne garantissent pas que chacun y trouve sa place : « *Il faut quand même que tous les acteurs soient présents autour de la table et je dirais de manière, enfin, équitable et [...] on se rend compte que aux quelques réunions de comité de pilotage auxquelles on a pu assister, même si on est 15 ou 20 autour de la table, tout le monde n'a pas le même poids* » (agriculteur).
- 38 Lorsque le CoPil est formé, il faut ensuite l'animer, le piloter, et la question se pose alors de savoir à qui revient ce rôle. Chacun semble considérer que c'est à l'autre de prendre en charge cette mission : ainsi pour la DDT « *Ils [l'agglomération gestionnaire] président mais finalement ils entrent pas vraiment dans l'animation et dans le pilotage réel de la protection pollution diffuse. Ils sont en position plus d'observateur que de moteur* » tandis que la chambre d'agriculture affirme : « *Pour moi la démarche Grenelle ça part du niveau de l'état. Pour moi c'est quand même la DDT qui doit mener le jeu en quelque sorte. Chez nous je trouve que la DDT parfois elle laisse un peu trop le rôle à d'autres* ». Or, sur ce territoire justement, la DDT pense le faire, non pas parce que c'est son rôle, mais plutôt par défaut, par obligation : « *La DDT est un peu obligée de prendre ce rôle de pilotage pour marquer des étapes, pour franchir des étapes. Sinon j'ai l'impression que ça avancerait pas beaucoup* ». En fait il semble qu'« *il n'y a pas de véritable moteur dans le CoPil* » (hydrogéologue de l'agglomération).
- 39 Les rôles ne sont pas explicites pour tous, ce qui crée une confusion et des attentes insatisfaites, brouille la démarche : « *C'est une démarche qui vient du niveau de l'état, donc c'est l'état qui pilote l'ensemble et après il y a les acteurs techniques, [...] et ça, en fait, nous on en a une vision claire, mais les agriculteurs ils confondent tout le monde et il n'y a pas un affichage clair : ça participe à la confusion* » (chambre d'agriculture).
- 40 Il existe une forme de confusion entre animer, piloter, soutenir ou inciter financièrement, réglementer, ... Ainsi, pour la DDT, l'Agence de l'Eau devient pilote de la démarche via les moyens financiers dont elle dispose : « *il y a aussi l'agence de l'eau qui contribue beaucoup au pilotage par les financements* » ; mais cette posture de l'agence est contestée par l'hydrogéologue qui exprime les choses davantage en termes de rapport de force : « *L'agence de l'eau qui a un très gros poids puisque en fait ce sont les financeurs donc je veux dire presque un acteur à la fois intéressant mais compliqué à gérer parce que ce sont des gens, à partir du moment où ils financent, ils veulent un petit peu, enfin dans notre secteur, ils veulent un petit peu tout réglementer : c'est-à-dire que leur voix n'est plus égale à celle des autres* ».
- 41 Le CoPil est perçu comme la scène d'un théâtre où se rejouent les tensions du territoire (« *En plus sur le territoire il y a des syndicats agricoles qui ne sont pas les mêmes et qui se font bataille* », chambre d'agriculture), où chacun porte un avis sur le rôle que devraient tenir les uns et les autres (« *Dans les réunions ce ne sont pas forcément les personnes qui devraient prendre la parole qui prennent la parole* », chambre d'agriculture), où chacun attend des autres qu'ils jouent bien leur partition (« *un maître d'ouvrage qui joue son rôle de maître d'ouvrage c'est important, du coup ils tiennent tête au monde agricole* », DDT), mais ne suit pas forcément celle que l'on attend de lui (« *Je pense qu'il y a eu une certaine réticence à nous inviter à*

ces réunions parce que les gens pensaient, notamment l'État, les collectivités territoriales, qu'on allait être là pour s'opposer à tout alors qu'on a dit on veut être autour de la table pour pouvoir participer, amener nos éléments et voir et même proposer et ça ça a beaucoup surpris ; je pense que maintenant on nous voit un peu d'un autre œil », agriculteur).

42 De cette analyse nous tirons un schéma de l'expression des idées associées à ces deux cartes (figure 7). Pour la carte « délimitation » nous définissons trois grands axes : les motifs d'une contestation de la délimitation, les conséquences de l'existence même de cette délimitation, et la manière dont cette délimitation a été actée. Concernant la carte 22, trois axes se dégagent également, qui sont sa constitution, ses modalités de fonctionnement, ses interactions ou son positionnement par rapport à d'autres éléments de contexte.

43 C'est une façon d'ordonner les différentes idées associées à ces cartes qui procède d'un choix et qui pourrait être modifié en fonction des objectifs d'analyse visés (par exemple on ne met pas l'accent dans le classement relatif à la carte 4 sur les types de controverses ou sur la nature des savoirs mobilisés alors que ce serait aussi un angle d'analyse possible). Cette façon de classer les idées exprimées lors des entretiens, si elle est le support à une analyse des démarches pour le scientifique, est surtout le moyen de restituer cette analyse aux acteurs.

**Figure 7. Exemple sur deux cartes des variétés de discours qui peuvent être portés à partir du même support et du mode d'analyse des discours réalisé après l'entretien.**

Carte 4	Carte 22
<p><b>Une délimitation ...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ <b>contestée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à cause des compétences du Bureau d'études</li> <li>- à cause de la méthodologie de délimitation (différente de ce qui s'est fait sur une autre AAC proche)</li> <li>- parce que le résultat aboutit à une délimitation jugée trop grande</li> <li>- parce que cette délimitation a évolué au cours du temps (des revirements qui sèment le doute)</li> </ul> </li> <li>↳ <b>décrite à travers ses conséquences</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contraintes pratiques sur le fonctionnement des exploitations agricoles</li> <li>- conséquences économiques (valeur des terres)</li> <li>- inclusion de zones fertiles dans la zone</li> <li>- inclusion d'industries dans la zone</li> </ul> </li> <li>↳ <b>qui interroge la gouvernance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- désaccords entre les administrations</li> <li>- pas d'efforts d'explications et de communication</li> <li>- imposée par l'agence de l'eau (« chantage » aux financements)</li> <li>- rapports techniques non rendus publics, sentiments d'opacité</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Le Copil ...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ <b>sa constitution</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le porteur : frein ou atout (en fonction de sa lisibilité, son engagement, ses moyens d'action)</li> <li>- la diversité des membres (perçue comme un atout ou un frein)</li> <li>- la représentation du monde agricole (représentativité et légitimité de ceux qui sont présents)</li> <li>- les compétences présentes ou absentes du copil</li> </ul> </li> <li>↳ <b>son fonctionnement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'atmosphère lors des réunions : tensions, oppositions, lobbying</li> <li>- l'égalité des poids et des temps de parole des différents acteurs</li> <li>- l'opérationnalité du copil (taille, postures critiques, qualité de la préparation et de l'animation)</li> <li>- son inscription dans le temps (stabilité vs turn-over important de ses membres)</li> </ul> </li> <li>↳ <b>son rôle et son statut</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par rapport à la démarche Grenelle en cours</li> <li>- par rapport à des agendas de cadrages réglementaires incompatibles</li> <li>- face à des tractations ou des prises de décisions externes</li> <li>- son poids effectif et ses marges de manœuvre par rapport à des contraintes externes (règles de financement, programmes de mesures des Agences de l'eau, stratégies foncières des différents acteurs, ...)</li> </ul> </li> </ul>

44 Les deux exemples fournis permettent donc d'illustrer la diversité des discours portés à partir d'une même carte, mais aussi la manière dont les discours sont analysés après l'entretien. Ces traitements nous permettent également de relever que si les discours associés par exemple à la question de la délimitation sont très majoritairement (85 %) négatifs et critiques par rapport à la situation existante, pour d'autres cartes en revanche l'expression d'idées positives et négatives se répartissent plus équitablement (respectivement 40 et 60 % pour la carte 22 sur le CoPil).

## Efficiences

45 C'est un outil qui mobilise des moyens matériels limités : il est simple à fabriquer et très peu onéreux.

46 Les entretiens réalisés ont eu une durée comprise entre 45 et 90 minutes, ce qui permet de ne pas mobiliser exagérément des acteurs déjà souvent sollicités. Mais le matériau recueilli ne prend tout son sens que s'il est analysé *a posteriori*, ce qui demande en revanche un temps relativement important à l'utilisateur.

## Pré-requis et compétences

47 La consigne doit être bien travaillée, éventuellement reformulée ou illustrée ; en cours d'entretien il faut veiller à faire expliciter précisément les choix, éventuellement faire préciser voire réorienter le choix en cas de dissonance entre la carte tirée et le discours porté, non pas pour normer le discours, mais pour s'assurer que l'enquêté n'est pas en train de dériver : parle-t-il bien toujours du point qui lui paraît essentiel, peut-il préciser son propos, rendre sa pensée plus explicite, mieux justifier ? Si on veut par la suite proposer des restitutions quantitatives aux acteurs (du type de celles proposées ci-avant en figure 5 et 6 il faut bien s'assurer du choix de la carte ; en revanche dans le cadre d'un travail d'analyse de discours le choix de la carte à proprement parlé n'est pas très important (d'autant que ce cas de figure s'est

présenté assez rarement). En revanche, l'analyse de discours *a posteriori* qui permet d'analyser finement la perception des personnes enquêtées demande de plus un apprentissage spécifique.

## Satisfaction

- 48 Chaque enquêté a été amené en fin d'entretien à s'exprimer sur l'outil. Après parfois un temps initial de surprise face à ce moyen qualifié fréquemment d'« *original* », c'est l'expression d'une grande satisfaction qui ressort très majoritairement (seul un agriculteur sur l'ensemble des personnes enquêtées n'a pas réussi à entrer dans cette forme d'activité). La satisfaction exprimée renvoie tout d'abord au caractère « *ludique* », « *vivant* », qui « *change des questionnaires* » et évite une forme de lassitude surtout auprès de personnes parfois sur-sollicitées pour des entretiens : « *C'est original, c'est vrai qu'on a l'habitude d'avoir des enquêtes, d'être sollicité pour amener notre point de vue sur ... c'est vrai que j'avais jamais pratiqué ce genre de choses, mais bon c'est vrai que c'est original, ça change du questionnaire, c'est bien* » (Agriculteur).
- 49 La satisfaction s'exprime ensuite face au résultat obtenu (la sélection des cartes) et au portrait qu'ils ont ainsi pu dresser de leur territoire « *c'est bien mon captage, je suis content* », « *oui voilà c'est bien ça* ». Beaucoup soulignent l'aide qu'a constituée pour cela le support utilisé : « *Chacun a des avis et des idées un peu en tête et puis quelques fois on a du mal à les décrocher à les faire sortir [...] donc le fait d'une carte ça permet de formuler plus facilement* » (Coopérative) ; « *Moi ça m'ouvre plus ... parce que vous auriez peut-être posé des questions, ça aurait été oui ou non* » (Agriculteur).
- 50 Les personnes enquêtées disent que l'outil leur a permis de rester centrées sur la question, d'éviter une dispersion dans leur discours « *On a quelque chose entre les mains, un outil entre les mains pour discuter et ça nous rappelle la question en regardant la carte, ça nous rappelle tout le temps la question* » (Négoce) ; « *là ça permet d'aller plus facilement vers les choses importantes* » (Chambre d'agriculture). Mais ils apprécient également que l'outil leur permette d'être plus exhaustifs que lors d'un entretien ouvert : « *J'aurais simplement parlé de ces captages sans que vous posiez de questions, j'aurais oublié des choses sans préparation* » (Agence Régionale de Santé) ; « *C'est une bonne idée parce que ça permet bien de faire ressortir des idées qu'on avait pas forcément. C'est en voyant une carte on se dit ben ouai je pourrais parler de ça* ». (Conseil Général) ; « *enfin il y a peut-être des choses, si vous étiez venu juste en me demandant qu'est-ce que vous pensez des aires de captages, il y a peut-être des points que j'aurais pas forcément pensé* » (Agriculteur).
- 51 Par ailleurs, plusieurs personnes soulignent (en comparaison à l'entretien par questionnaire auquel elles sont plus souvent confrontées) qu'elles ont apprécié la liberté de parole que l'outil leur a permis, l'impression que les réponses ou tout du moins le cours de l'entretien n'ont pas été induits par l'enquêteur : « *Ben disons que là je vais dire ça laisse ouvert à beaucoup de questions alors que le questionnaire bon ben l'idée c'est de répondre oui/non, donner des arguments alors que là à l'inverse il y a beaucoup plus de réponses possibles* » (Agriculteur) ; « *Et puis ça ne vient pas du questionnaire, ça vient vraiment de la personne* » (Coopérative) ; « *Vous m'auriez posé des questions vous auriez peut-être un peu plus dirigé les réponses* » (Agence Régionale de Santé).
- 52 Le caractère complet que nous avons déjà évalué à travers le faible recours aux cartes blanches se trouve aussi conforté par ce que disent les enquêtés interrogés sur ce point : « *C'est un peu comme un brainstorming que vous auriez fait à notre place donc il y a un peu tout* » (Direction Départementale des Territoires).
- 53 Finalement, ce qui est souligné, c'est l'aspect pédagogique de l'outil dans la mesure où il permet aux acteurs en structurant et en hiérarchisant les idées d'élaborer une forme de pensée plus claire, y compris pour eux-mêmes : « *ça permet d'arriver à trancher* » (Agriculteur) ; « *ça amène plus à réfléchir et c'est plus pertinent dans l'ordre, c'est à nous de choisir l'ordre de réflexion* » (Fédération Régionale d'Agriculture Biologique) ; « *L'obligation de prioriser permet d'y réfléchir* » (Eau de Paris) ; « *On est toujours un peu frustré, car on a envie de rajouter des éléments, mais au moins sur 6 cartes ça permet de refléter l'essentiel de la problématique du territoire telle qu'on l'a ressentie ... ça oblige un travail* »



*de sélectivité et de poids de la parole* » (Agence de l'Eau) ; « *En regardant les cartes on se questionne* » (Collectivité) ; « *ça a le mérite au moins de susciter des questions qu'on se pose* » (Agriculteur) ; « *ça prête plus à réfléchir qu'un simple questionnaire où on aurait des réponses plus stéréotypées, c'est plus intéressant* » (Agence Régionale de Santé) ; « *ça permet de bien faire réfléchir* » (Conseil Général), de « *se poser des bonnes questions à travers les cartes* » (Agriculteur).

- 54 Cette forme de réflexivité sur ses propres priorités peut même permettre d'aider à la prise de décisions futures : « *Ben finalement c'est bien. A première vue, on voit des cartes, on se dit qu'est-ce qu'on va en faire et en fin de compte ça permet de réfléchir déjà par rapport à ce qu'on souhaite faire, [...] et ça permet de bien cibler finalement* » (Collectivité).

## Discussion

- 55 L'outil est apparu comme opérationnel à plusieurs titres. Tout d'abord, toutes les cartes nécessaires sont bien présentes et elles sont comprises par les acteurs (en tout cas interprétables, porteuses de sens pour eux). Ensuite, l'outil facilite et structure le discours, il permet de porter un point de vue, et il satisfait en ce sens les acteurs. Le recours aux pictogrammes plutôt qu'à des contenus textuels s'avère pertinent : il vise à engager plus aisément la relation avec l'enquêté, à faciliter la discussion sans l'orienter, et à établir une certaine forme d'équilibre entre les différents enquêtés indépendamment de leur aisance à manier discours, concepts et rapport à l'écrit. L'originalité et la vertu principale de notre outil résident à notre sens dans ce recours à des cartes « muettes » dans le sens où elles ne portent que très peu de contenu textuel et ne sont pas porteuses d'un message, plastiques (un même visuel « absorbe » des discours variés) et non partisans (elles ne posent pas des « problèmes ») ; cette neutralité du support ne vient donc pas favoriser des discours de « positions », mais encourage l'expression de besoins ou l'analyse de la situation. Dans tous les cas, chaque carte sert donc de déclencheur à l'expression d'idées, mais elle ne formate ni n'induit de discours de position type parce qu'on se place dans le registre de la justification, et parce que l'ARS n'est pas interrogée sur la qualité d'eau ou l'agriculteur sur ses pratiques agricoles comme ils en ont l'habitude, mais les deux sur le territoire. Comme ils doivent faire des choix et les justifier ils sont contraints s'ils veulent jouer le jeu (et on remarque qu'ils le jouent effectivement) à ne pas se perdre (ou se réfugier) dans un discours archétypal ou idéologique, mais à rentrer dans un discours hiérarchisé, situé et justifié.
- 56 Cette analyse a permis de vérifier d'une part la singularité de chaque situation AAC ; ces singularités sont pourtant peu prises en compte actuellement dans des démarches de protection réglementaires extrêmement normatives fondées sur un séquençage d'étapes prédéfinies. Ce manque de souplesse des procédures peut être un élément d'explication des difficultés actuelles d'élaboration des plans d'action sur ces AAC. L'analyse a montré d'autre part à quel point la vision portée par chaque acteur est de fait marquée par le ou les intérêts, les objectifs propres qu'il poursuit. Or les représentations constituent des filtres interprétatifs de la réalité (De Vanssay, 2003) qui orientent les comportements à la fois individuels et collectifs. Les reconnaître et faciliter leur expression nous semble alors un élément préalable fondamental à tout dispositif prétendant agir avec des acteurs hétérogènes sur un territoire porteur d'un enjeu environnemental.
- 57 Si la mise en évidence contextualisée des différences de perceptions *de* et *sur* un même territoire n'est pas un résultat complètement neuf du point de vue de la recherche, il est cependant mal pris en compte dans les dispositifs locaux. Disposer d'un outil utilisable facilement localement qui mette en lumière les différences de perception des différents acteurs, qui éclaire les positionnements respectifs, les perceptions des rôles et postures des uns et des autres est donc utile : en rendant ces faits lisibles, on avance sur la voie de leur mise en débat. La rencontre des différentes manières de concevoir le problème doit permettre à chaque acteur de faire évoluer ses points de vue, de comprendre des préoccupations nouvelles, de réinterroger ses propres connaissances (Steyaert, 2006). Dans ce cadre nous cherchons à éviter deux positions extrêmes. La première est le cumul des perceptions, l'addition des points de vue revenant alors à une addition des contraintes sur le champ des possibles (Petit

et Barataud, 2015). La seconde relève de ce que Billé (2006) nomme « *l'illusion du tour de table* » : c'est la volonté absolue de la construction d'un consensus ce qui risque d'aboutir à une réduction des solutions au plus petit dénominateur commun, et ce qui « *écarter les vertus d'un apprentissage des connaissances [...] des uns et des autres, leur mutualisation et l'ajustement des visions portées par un ensemble d'acteurs aux identités d'action aussi variées qu'un territoire peut être contrasté dans sa structure et sa dynamique* » (Loudiyi, 2008). Ces deux tendances, bien présentes sur le terrain, et bien qu'apparemment opposées, aboutissent finalement au même résultat, à savoir des plans d'action sur les Aires d'Alimentation de Captages peu ambitieux et peu innovants (Barataud et al., 2014). On recherche au contraire la construction d'un ajustement des points de vue, un déplacement des frontières mentales, qui permettent l'élaboration de solutions collectives à la hauteur des enjeux environnementaux. Nous rejoignons en cela Yannick et al. (2009) lorsqu'ils affirment que « *la concertation n'est pas un dispositif fondé uniquement sur un aplanissement des relations entre acteurs dans la perspective d'un consensus décisionnel* ».

58 Ce faisant, on se fixe un objectif de médiation territoriale, qui n'est ni l'expertise, ni l'arbitrage. Il consiste selon Beuret (2000) à « *agir au sein d'un processus de concertation plus ou moins formel ou susciter son émergence en impliquant plusieurs catégories d'acteurs porteurs de régimes de justifications (Boltanski) et de demandes divergentes concernant l'utilisation et le devenir des objets concernés de façon à catalyser la construction d'accords formels ou tacites qui contribuent à une gestion concertée de biens ou d'espaces inscrits dans un territoire sans en influencer le contenu* ».

59 En particulier : si l'on admet que l'évolution du problème tel que posé par les partenaires est un élément essentiel de la réussite du processus de concertation, encore faut-il aider les acteurs à poser, à formuler, leur problème. En accroissant la qualité des interactions, nous prétendons renforcer leur capacité à générer des changements et participons en ce sens à améliorer le processus délibératif (Steyaert, 2008).

60 Mais pour atteindre effectivement ces objectifs, il faut maintenant que nous nous attachions à formaliser et opérationnaliser la restitution des entretiens aux collectifs d'acteurs. Sur deux des cinq territoires tests une restitution aux acteurs a pu être organisée. Ces temps de restitutions collectives qui ont consisté en une présentation des résultats du type des figures 6 et 7 ont permis de mettre en débat les différentes perceptions. Au-delà de ces utilisations en entretiens individuels dont les résultats sont ensuite restitués collectivement, l'outil a également été utilisé directement de manière collective avec un groupe d'animateurs de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ainsi qu'avec un groupe d'élus dans une phase de bilan d'une animation conduite sur un territoire au moment de la transmission de fonction d'animateur : dans les deux cas il s'agissait donc de groupe de pairs au sein desquels il existait peu de tensions liées à des postures opposées. L'outil a alors servi de relais, de support d'échange et de partage d'information plus que de médiation ou de résolution de conflit. Dans des travaux futurs, il gagnerait à être mobilisé à différents stades des démarches de protection au sein des collectifs hétérogènes que sont les comités de pilotage. Toutes ces utilisations en collectifs restent aujourd'hui embryonnaires et demanderaient à être davantage formalisées. Il nous semble qu'utilisé au sein de démarches d'accompagnement du type de celles que propose le collectif ComMod (Etienne et al., 2010) par exemple, l'outil pourrait permettre l'élaboration collective de la question initiale sur laquelle le processus de modélisation va porter ou encore servir lors des phases de débriefing évaluatif du processus. De telles évolutions d'utilisation de l'outil sont en cours d'élaboration.

61 L'usage de l'outil nécessite néanmoins une capacité à conduire l'entretien en explicitant précisément la consigne et en analysant le discours porté autour des cartes retenues, ce qui peut en limiter son utilisation. Des développements des modes de transfert vers divers opérateurs sont en cours de construction. Ils demandent toutefois de s'interroger sur la possibilité de son transfert à des personnes non formées, et à sa « déformation » possible. Loudiyi (2008) souligne que « ces objets conçus par des chercheurs peuvent leur échapper et faire l'objet d'une appropriation « libre » de la part des acteurs ». Dans notre cas, la formulation de la consigne puis l'analyse *a posteriori* du discours porté sur les cartes élicitées sont fondamentales dans

notre conception de la « bonne » utilisation de l'outil. Nous rejoignons alors les inquiétudes énoncées par Lavigne-Delville et al. (2000) : « *si l'appropriation de l'approche qualitative, propre aux sciences sociales, par des spécialistes pas nécessairement formés à sa mise en œuvre est sans doute l'un des apports majeurs des démarches participatives il reste que le risque de dérapage est grand dès lors que les conditions d'enquêtes ne sont pas maîtrisées* ». La neutralité de l'outil que nous avons recherchée lors de son élaboration ne garantit en rien la neutralité des usages de l'outil.

## Conclusion

62 L'outil présenté ici a été principalement utilisé jusqu'ici pour établir une forme de diagnostics des perceptions. Dans les démarches locales de protection de la qualité de l'eau, ce diagnostic est aujourd'hui oublié tandis que ce sont privilégiés des diagnostics des pratiques agricoles auxquels s'ajoutent dans quelques rares cas des diagnostics dits « socio-économiques » fondamentalement basés sur des données quantitatives chiffrables. Il nous semble donc fondamental d'inclure dans les démarches en cours une prise en compte des représentations que les acteurs se font des enjeux et caractéristiques de leur territoire. Mais l'outil ambitionne aussi de contribuer à la qualité du dialogue, à l'interaction entre les acteurs intervenant sur le problème de l'eau dans une forme de « *médiation miroir ou médiation froide* » (Beuret, 2000) c'est-à-dire qu'il peut permettre de mettre en forme la réalité locale, d'en présenter une image la plus neutre et la plus complète possible aux protagonistes. Cette image est alors un support pour ouvrir le dialogue, une base informative qui ne propose pas en soi de solution mais qui permet de révéler les enjeux locaux et d'évaluer le degré d'hétérogénéité des parties. Dans la mesure où la légitimité de l'animateur repose en partie sur sa capacité à comprendre et à animer des intérêts locaux multiples, l'outil pourrait ainsi aider le gestionnaire à concevoir un bon espace de négociation (Rio, 2008).

63 Cet outil peut améliorer la communication entre les participants à différentes échelles d'organisation en rendant explicites les dimensions sociales et environnementales du contexte ; il peut aussi aider à partager le même langage, mieux comprendre les autres ou au moins rendre explicites les différences de représentations des différents acteurs. En ce sens, il peut contribuer à décrire les situations de conflit en mieux posant les termes du débat en amont.

## Remerciements

64 Les travaux présentés ici ont été pour partie obtenus dans le cadre du PIREN-Seine bénéficiant du financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Nous remercions également l'ensemble des acteurs enquêtés qui nous ont ainsi accordé de leur temps.

---

## Bibliographie

Alban, N. et N. Lewis, 2005, Évaluation des processus de concertation et de gouvernance du territoire sur le littoral aquitain, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 6, 3, [En ligne], URL : <http://vertigo.revues.org/2419>. Consulté le 23 avril 2014.

Barataud, F., A. Durpoix et C. Mignolet, 2013, Captages Grenelle : au-delà de leur diversité, quels caractères structurants pour guider l'action ? Onema. 12 pages. [En ligne], URL : [http://www.onema.fr/IMG/pdf/captages\\_p-p\\_15-10-13.pdf](http://www.onema.fr/IMG/pdf/captages_p-p_15-10-13.pdf)

Barataud, F., A. Durpoix et C. Mignolet, 2014, Broad analysis of French priority catchment areas : A step toward adaption of the Water framework Directive ? *Land Use Policy*, 36, pp. 427-440.

Barraqué, B. et C. Viavattene, 2009, Eau des Villes et Eau des Champs. *Économie rurale*, 310, pp. 5-21.

Barraqué, B., C. Bosc, I. Doussan et C. Viavattene, 2007, L'eau des villes et l'eau des champs, pour une évaluation adaptée à la démarche du développement durable, rapport final pour le Programme D2RT du ministère de l'Écologie, 186 p.

Berriet-Sollic M. et A. Trouvé, 2013, Développement des territoires de projet. Quels enjeux pour les politiques rurales ? *Économie rurale*, 335, pp. 7-19.

Beuret, J.E., 2000, La gestion concertée de l'espace rural : médiations locales et politiques d'appui, Billé R., L. Mermet, M. Berlan-Darqué (et al.) Concertation, décision et environnement. Regards croisés.

- Volume I, II, III (2003) ; Volume IV (2006). La Documentation Française, collection "L'environnement en débat", pp. 21-30.
- Billé, R., 2006, Gestion intégrée des zones côtières : quatre illusions bien ancrées, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 7, 3, [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/1555>. Consulté le 22 avril 2014.
- Billé, R., 2009, Agir mais ne rien changer ? De l'utilisation des expériences pilotes en gestion de l'environnement, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Débats et Perspectives, [En ligne], URL : <http://vertigo.revues.org/8299>. Consulté le 23 avril 2014.
- Bouleau, G. et S. Richard, 2008, *Les lois sur l'eau à la lumière de la directive cadre*, Edition AgroParisTech ENGREF, GovAgua, 125 p.
- Boutinot, L., A.A. Viau et G. Leclerc, 2008, Questions sur la neutralité des outils de type jeux de rôle et cartographie participative dans une expérience de gouvernance foncière au Sénégal, *Norois*, 209, 4, pp. 73-89.
- Burton, J., 2011, la gestion intégrée des ressources en eau par bassin – Au-delà de la rhétorique, Lasserre F., L. Descroix *Eaux et Territoires – Tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, Presses de l'Université du Québec, Collection Géographie contemporaine, pp191-208.
- Brun, A., 2011, la gestion de l'eau par bassin versant en France : un « modèle » en sursis ?, Brun A., Lasserre F. (dir.), *Gestion de l'eau – Approche territoriale et institutionnelle*, Presses de l'université du Québec, pp. 63-93.
- Chateauraynaud, F., 2010, Les topiques environnementales entre controverses et conflits. Ecologie politique et sociologie pragmatique en France. Proposition de contribution à l'ouvrage : Sciences sociales et environnement en Allemagne et en France, version du 25 mai 2010, 19 p.
- Communauté européenne, 2000, Directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.
- Cour des Comptes, Rapport public annuel, février 2010, les instruments de la gestion durable de l'eau, [En ligne], URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000071/index.shtml>
- Craps, M. (Ed.), 2003, Social Learning in river basin management, WP2 report of the HarmoniCOP project, Bruxelles, Belgium.
- Davidson, S.L. et R.C. de Løe, 2014, Watershed governance : Transcending boundaries. *Water Alternatives*, 7, 2, pp. 367-387.
- De Vanssay, B., 2003, Les représentations de l'eau, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors-Série n° 1*, [En ligne], URL : <http://vertigo.revues.org/1959>. Consulté le 22 avril 2014.
- Drafting Group, 2002, Guidance on public participation in relation to the Water Framework Directive – active involvement, consultation, and public access to information. EC report, Bruxelles, Belgium.
- Durpoix, A. et F. Barataud, 2012, *GRENADINE : Les AAC GRENelle : Aide à une Description Intégrée de territoires à enjeu Eau* [Base de données]
- Etienne, M. (coord.), 2010, *La modélisation d'accompagnement : une démarche participative en appui au développement durable*, Paris, QUAE éditions, 367 p.
- European Commission, 2002, Implementation of Council Directive 91/676/EEC concerning the protection of water against pollution caused by nitrates from agricultural sources. Synthesis from year 2000 Member States reports. COM (2002) 407 fin. European Commission, Brussels.
- European Commission, 2010, Report from the Commission to the Council and the European Parliament on implementation of Council Directive 91/676/EEC concerning the protection of waters against pollution caused by nitrates from agricultural sources based on Member State reports for the period 2004-2007 SEC(2010)118/\* COM/2010/0047 final \*/
- Garin, P et B. Barraque, 2012, Why are there so few cooperative agreements between farmers and water services in France ? Water policies and the problem of land use rights, *Irrigation and Drainage*, 61, pp. 95-105.
- Ghiotti, S., 2007, *Les territoires de l'eau, Gestion et développement en France*, Paris, CNRS éditions, 246 p.
- Hommes, S., J. Vinke-de Kruijf, H.S. Otter et G. Bouma, 2009, Knowledge and perceptions in participatory policy processes : Lessons from the delta-region in the Netherlands, *Water Resources Management*, 23, pp. 1641-1663.

- Institut français de l'environnement (IFEN), 2004, L'état des eaux souterraines en France : aspects quantitatifs et qualitatifs, *Etudes et Travaux*, 43, 38 p.
- Lajarge, R., 2000, Territorialités intentionnelles : des projets à la création des parcs naturels régionaux (Chartreuse et Monts d'Ardèche), Thèse de doctorat, Grenoble, 663p.
- Lajarge, R. et Roux E., 2000, Territoires de projet et projets d'acteurs : la complexité nécessaire. Les territoires locaux construits par les acteurs, Journées d'études du 27 avril 2000, Lyon
- Lascoumes, P. et J.P. Le Bourhis, 1998. Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures, *Politix*, 11, 42., pp. 37-66.
- Lavigne-Delville, P., N.E. Sellama et M.L. Mathieu, (dir.), 2000, *Les enquêtes participatives en débats. Ambitions, pratiques et enjeux*, Paris, Editions du GRET, Karthala, ICRA, 543 p.
- Lebel, L., T. Grothmann et B. Siebenhüner, 2010, The role of social learning in adaptiveness : insights from water management, *International Environmental Agreements*, 10, pp. 333-353.
- Levain, A., 2014, Vivre avec l'algue verte : Médiations, épreuves et signes, thèse MNHN, 673 p.
- Loudiyi, S., 2008, Le SCoT, instrument de gouvernance territoriale ? La conduite locale de la concertation dans le Pays du Grand Clermont, *Norois*, 209, 4, pp. 37-56.
- Loudiyi, S., C. Maury et S. Lardon, 2011, Agriculture(s) et projet urbain durable : issues incertaines, destinées imprévisibles, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 11, 2, [En ligne], URL : <http://vertigo.revues.org/1148>. Consulté le 23 avril 2014.
- Maurel, P., M. Craps, F. Cernesson, R. Raymond, P. Valkering et N. Ferrand, 2007, Concepts and methods for analysing the role of Information and Communication tools (IC-tools) in Social Learning processes for River Basin Management, *Environmental Modelling & Software*, 22, pp. 630-639.
- Négrier, E., 2001, The changing role of french local government. Communication au groupe CERAT, Les territoires dans l'action publique, séance sur les nouveaux territoires de l'intercommunalité, Grenoble IEP, pp. 27-39.
- Parris, K., 2011, Impact of agriculture on water pollution in OECD countries : Recent trends and future prospects. *Water Resources Development*, 27(01), pp. 33-52.
- Petheram, L. et B.M. Campbell, 2010, Listening to locals on payments for environmental services, *Journal of Environmental Management*, 91, pp. 1139-1149.
- Petit, S. et F. Barataud, 2015, L'eau, source de savoirs : analyse de situations d'expertise dans des bassins versants agricoles », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 15, 1, [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/15938>, consulté le 27 octobre 2015.
- Prager, K. et J. Freese, 2009, Stakeholder involvement in agri-environmental policy making. Learning from a local- and a state-level approach in Germany, *Journal of Environmental Management*, 90, pp. 1154-1167.
- Pretty, J.N., I. Guijt, J. Thompson et I. Scoones, 1995, A Trainer's Guide for Participatory Learning and Action. International Institute for Environment and Development, London.
- Raadgever, G.T., C. Dieperink, P.P.J. Driessen, A.A.H. Smit et H.F.M.W. Van Rijswijk, 2011, Uncertainty management strategies : Lessons from the regional implementation of the Water Framework Directive in the Netherlands. *Environmental Science and Policy*, 14, pp. 64-75.
- Raymond, C.M., I. Fazey, M.S. Reed, L.C. Stringer, G.M. Robinson et A.C. Evely, 2010, Integrating local and scientific knowledge for environmental management, *Journal of environmental management*, 91, pp. 1766-1777.
- Reed, M.S., 2008, Stakeholder participation for environmental management : A literature review, *Biological Conservation*, 141, pp. 2417-2431.
- Reed, M.S., A. Graves, N. Dandy, H. Posthumus, K. Hubacek, J. Morris, C. Prell, C.H. Quinn et L.C. Stringer, 2009, Who's in and why ? A typology of stakeholder analysis methods for natural resource management, *Journal of Environmental Management*, 90, pp. 1933-1949.
- Rio, P., 2008, Aider à construire la légitimité du gestionnaire d'un territoire environnementalement cohérent, *Norois*, 209, 4, pp. 57-71.
- Roqueplo, P., 1996, *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, Inra Editions, 111 p.
- Salles, D. et M.-C., Zelem (dir.), 1997, *Processus de négociation des contrats de rivière dans le bassin Adour-Garonne*, Université Toulouse – Le Mirail, Maison de la recherche, CERTOP-CNRS/GIS ECOBAG, 126 p.
- Schlanger, J., 2009, *Savoir être et autres savoirs*, Paris, Hermann Editeurs, 136 p.

Steyaert, P., 2002, L'évaluation des politiques agri-environnementales à l'épreuve de leur mise en œuvre concrète. Le cas des OLAE en Marais de l'Ouest, Billaud J.P. (dir), *Environnement et gestion des territoires : l'expérience agri-environnementale française*, Paris, MATE, CNRS. La documentation française, pp. 21-39.

Steyaert, P., 2006, Dispositifs d'action collective : un concept pour comprendre la gestion concertée de l'eau à l'échelle de bassins versants, Philippe Mérot (coord.), *Qualité de l'eau en milieu rural, savoirs et pratiques dans les bassins versants*, Ed. QUAE, coll. Update Sciences & technologies, pp. 255- 266.

Steyaert, P., 2008, Des concepts intermédiaires producteurs de sens pour la gestion environnementale. Une étude de cas sur les zones humides côtières en France, Mélard F., *Écologisation. Objets et concepts intermédiaires*, Bruxelles, Peter Lang, coll. « Ecolpolis », pp. 187-208.

Tress, B., G. Tress et G. Fry, 2005, Defining concepts and the process of knowledge production in integrative research, Tress, B., G. Tress, G. Fry, P. Opdam, (Eds), *From Landscape Research to Landscape Planning : Aspects of Integration, Education and Application*, Springer, Heidelberg, pp. 13-26.

Vinck, D. et A. Jeantet, 1995, Mediating and commissioning objects in the sociotechnical process of product design : a conceptual approach, MacLean D., P. Saviotti, D. Vinck (Eds), *Management and New Technology : Design, Networks and Strategy*, COST Social Science Series. Bruxelles, Belgium.

Voinov, A. et F. Bousquet, 2010, Modelling with stakeholders, *Environmental Modelling & Software*, 25, pp. 1268-1281.

Yannick, A., F. Kervarec et M. Verena, 2009, Gestion concertée de l'environnement : Itinéraire vers des engagements volontaires forcés, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 9, 1, [En ligne], URL : <http://vertigo.revues.org/8566>. Consulté le 23 avril 2014.

## Notes

1 Le **Grenelle Environnement** est un ensemble de rencontres politiques organisées en France en septembre et octobre 2007, visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable. Il a débouché sur la Loi du 12 juillet 2010 qui inclue des dispositions concernant la protection d'un certain nombre de captages (et par extension d'aires hydrogéologiques les alimentant) qualifiés dans ce cadre de « prioritaires ».

2 En utilisant ce vocable de « territoire de l'eau » nous entendons permettre à la personne enquêtée de sortir éventuellement de critères de définition du territoire qui soient purement hydrogéologique ou administratifs, dans une logique d'intégration de différents enjeux.

3 Ces Conseils Généraux sont devenus depuis février 2013 les Conseils Départementaux.

## Pour citer cet article

### Référence électronique

Fabienne Barataud , Aude Arrighi et Amandine Durpoix , « Mettre cartes sur table et parler de son territoire de l'eau : un (en)jeu pour les acteurs ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 15 Numéro 3 | 2015, mis en ligne le 28 décembre 2015, consulté le 12 février 2016. URL : <http://vertigo.revues.org/16766> ; DOI : 10.4000/vertigo.16766

## À propos des auteurs

### Fabienne Barataud

INRA ASTER UR 055, 662 avenue Louis Buffet, F88500 Mirecourt, France, courriel : [fabienne.barataud@mirecourt.inra.fr](mailto:fabienne.barataud@mirecourt.inra.fr)

### Aude Arrighi

INRA ASTER UR 055, 662 avenue Louis Buffet, F88500 Mirecourt, France, courriel : [aude.arrighi@mirecourt.inra.fr](mailto:aude.arrighi@mirecourt.inra.fr)

### Amandine Durpoix

INRA ASTER UR 055, 662 avenue Louis Buffet, F88500 Mirecourt, France, courriel : [amandine.durpoix@mirecourt.inra.fr](mailto:amandine.durpoix@mirecourt.inra.fr)

## ***Droits d'auteur***

© Tous droits réservés

---

## ***Résumés***

La construction collective de solutions sur des territoires où s'exprime un problème de qualité de la ressource en eau se heurte bien souvent à la difficulté qu'ont les acteurs locaux à partager différents points de vue sur un objet commun. Un nouvel outil a donc été conçu qui permet l'expression des points clés tels que perçus par chaque acteur concernant son territoire de l'eau. Cet outil est composé de cartes (format cartes à jouer) sur lesquelles figurent des pictogrammes illustrant des thématiques multiples liées à la question de la qualité de l'eau. Il a été testé sur cinq Aires d'Alimentation de Captage lors d'entretiens individuels. Ce test a permis de vérifier que l'outil est complet et qu'il permet aux acteurs de structurer leur discours en faisant émerger, de façon satisfaisante pour eux, les éléments qu'ils jugent explicatifs de leur territoire. On a vérifié que ces territoires, bien que contraints par un même cadre réglementaire, sont loin d'être identiques dans leurs éléments structurants et explicatifs, et que les visions portées sur un même territoire par différents acteurs ne sont pas concordantes, mais liées à leurs objectifs propres. Rendre ces différences de perceptions explicites pour les acteurs locaux est important pour la construction de solutions efficaces et acceptables localement. L'originalité et l'intérêt principal de ce nouvel outil résident dans la plasticité (un même visuel « absorbe » des discours variés) et la neutralité des cartes, ce qui éloigne les discours de positions et encourage, au contraire, l'expression de besoins ou l'analyse de la situation.

The collective construction of solutions in territories challenged by water supply problems often runs up against the difficulty local stakeholders have in sharing different views about the same subject. So a new tool has been designed which expresses key points concerning water resources in their territory as perceived by each stakeholder. This tool is composed of cards displaying pictograms that illustrate multiple themes associated with the question of water quality. It was tested using individual interviews in five catchment areas. This trial was carried out to ensure that the tool is complete and that it enables stakeholders to structure their responses by revealing, to their own satisfaction, those elements that they judge to be explanatory of their territory. It was then verified that, although they are restricted by the same regulatory framework, these territories are far from being identical in their structural and explanatory elements, and that the different stakeholders' visions for the same territory do not tie in with each other, but are linked to their own objectives. Making these differences of visions explicit for the local actors is important for the construction of effective and acceptable local solutions. The originality and main interest of this new tool resides in the plasticity (the same visual 'absorbs' a variety of statements) and neutrality of the cards, which distances the remarks from positions and, on the contrary, encourages the expression of needs or an analysis of the situation.

## ***Entrées d'index***

***Mots-clés*** : aire d'alimentation, captage, outil, intermédiaire, médiation territoriale, acteurs, gouvernance

***Keywords*** : water catchment, area, information, communication, tool, social learning, stakeholders

***Lieux d'étude*** : Europe